

IMAGINATION →

BULLETIN SEMESTRIEL D'INFORMATION
POUR LA FORMATION CONTINUE DU PERSONNEL HOSPITALIER

N°36
DÉCEMBRE 2016



EDITO ↓

Par Valérie JEANNE
Présidente de l'ANFH
Haute-Normandie 2016

VALORISER LES COMPLÉMENTARITÉS

Acteur concerné par la réforme territoriale, l'ANFH expérimente depuis le début de l'année 2016 le Bureau Régional Unique pour la Normandie, instance paritaire composée de 6 membres des Comités de Gestion des territoires haut et bas-normands. Ces rencontres nous ont permis de comparer nos organisations et nos plans d'actions. Notre ambition est de construire des axes d'harmonisation et des complémentarités de nos services adaptés aux besoins des territoires normands.

En juin, nous étions déjà en mesure de mettre en valeur 5 axes politiques communs permettant de soutenir les projets RH : la GPMC*, la QVT*, la stratégie formation, les carrières et parcours professionnels, les compétences clés. À cela s'ajoute aujourd'hui le projet SAFITECH. (cf. article en page intérieure).

En 2017, nous poursuivrons notre travail de proximité auprès des établissements haut-normands dont la responsabilité est d'accompagner leurs personnels et leurs instances dans la construction et l'appropriation de nouveaux repères pour aborder les nombreuses réformes en cours ou annoncées (réforme territoriale, coopération de territoire, GPMC, parcours professionnel et carrière des hospitaliers...).

C'est dans la perspective d'une offre de services « made in Normandie » adaptée à vos besoins que les instances et le personnel de notre délégation ANFH vous souhaitent une bonne et heureuse année 2017.

* Gestion Prévisionnelle des Métiers et des Compétences, Qualité de Vie au Travail



SOUTENIR LES FILIÈRES ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES

L'ANFH élargit le périmètre de la prise en charge financière des Études promotionnelles. Ainsi, un plus grand nombre de formations certifiantes, qualifiantes ou diplômantes pourra être financé pour les professionnels des filières administrative et technique-ouvrière.

Cet élargissement s'inscrit dans l'axe 1 du projet stratégique national 2016-2019 de l'ANFH, ayant notamment pour ambition de soutenir l'évolution des compétences de tous les agents, de développer la certification, les parcours qualifiants et la promotion professionnelle. Il répond aussi à la politique développée par nos instances, depuis plusieurs années, sur le thème de la sécurisation des parcours professionnels, particulièrement pour les agents de premier niveau de qualification et engagés dans un projet d'évolution professionnelle.

Il s'agit de s'adapter aux besoins du personnel peu ou pas certifié et de répondre aux spécificités des métiers de la Fonction publique hospitalière (FPH).

4 CRITÈRES À RETENIR POUR QUE LE CURSUS SOIT ÉLIGIBLE :

1. L'agent partant en formation exerce un métier appartenant à l'une des familles suivantes, selon le Répertoire des métiers de la FPH :
 - Achat-logistique
 - Gestion de l'information
 - Ingénierie et maintenance technique
 - Management, gestion et aide à la décision
 - Qualité, hygiène, sécurité, environnement
 - Systèmes d'information.
2. Le certificat, la qualification ou le diplôme visé est inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).
3. Le certificat, la qualification ou le diplôme visé est de niveau III, IV ou V au sens de la nomenclature des niveaux de formation en 1969.
4. Le cursus financé est en lien avec un métier du Répertoire des métiers de la FPH, dans le cadre d'un projet d'évolution professionnelle.

➡ PLUS D'INFORMATIONS SUR ANFH.FR



TÉLÉCHARGEZ IMAGIN'ACTION SUR www.anfh.fr
CLIQUEZ SUR LA RÉGION HAUTE-NORMANDIE DANS LA CARTE DE FRANCE
SITUÉE EN HAUT À DROITE. PUIS, DANS LA RUBRIQUE "SERVICES AUX AGENTS"
À DROITE, CLIQUEZ SUR JOURNAL IMAGIN'ACTION.

L'ANFH Haute-Normandie diversifie les accès à la formation et à l'information pour les agents de la Fonction publique hospitalière. Ainsi, découvrez :

**SAVOIR
RÉDIGER**
un courriel
professionnel

BUREAUTIQUE
(word, excel,
powerpoint...)

MAÎTRISE
de la langue
française

FOAD

**FORMATIONS OUVERTES
À DISTANCE**

Pour tout renseignement, contactez le service formation de votre établissement. L'ANFH Haute-Normandie se tient également à votre disposition.

ATOMES DE SAVOIRS

<http://www.anfh.fr/haute-normandie/services-aux-agents/atomes-de-savoirs>

CAPSULES

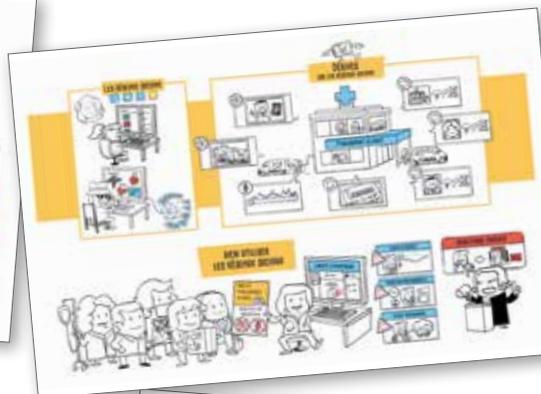


PÉDAGOGIQUES

DES VIDÉOS POUR APPRENDRE L'ESSENTIEL EN 3 MN !



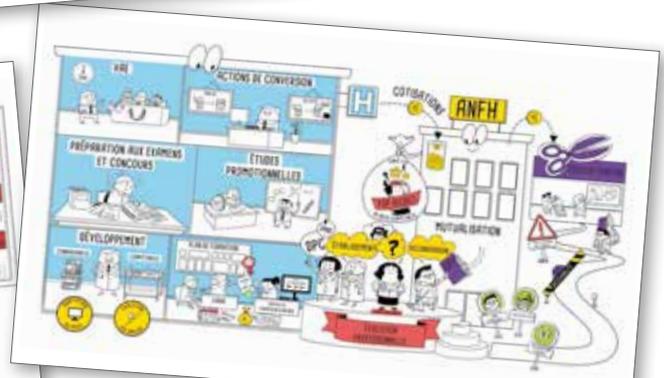
Une nouvelle modalité de **PARTAGE DES SAVOIRS** proposée par l'ANFH Haute-Normandie.



PRATIQUE DES RÉSEAUX SOCIAUX
chez les professionnels hospitaliers, vers un bon usage.



LA LAÏCITÉ
dans les établissements de la Fonction publique hospitalière.



FORMATION
professionnelle et développement des compétences, à qui s'adresser ?

D'AUTRES THÉMATIQUES VOUS SERONT PROPOSÉES TOUT AU LONG DE L'ANNÉE.
Pour visionner les capsules vidéos pédagogiques conçues par votre délégation régionale, rendez-vous sur : <http://www.anfh.fr/haute-normandie/services-aux-agents/videos-pedagogiques>



<https://www.youtube.com/user/ANFHfilm>

UN NOUVEAU DISPOSITIF DE FORMATION SE MET EN PLACE SUR NOTRE TERRITOIRE

La délégation lance le dispositif SAFITECH, **SA**nité **F**ilière **TECH**nique.

Afin d'officialiser le lancement du dispositif le 21 novembre dernier, une réunion d'information s'est déroulée au sein de l'espace Vue sur Seine à Rouen. Dispositif d'accompagnement des filières techniques et logistiques dans les établissements de la Fonction publique hospitalière, SAFITECH est né en 2012 dans le Nord-Pas-de-Calais à l'initiative de la délégation régionale ANFH. Il est issu d'un état des lieux des filières techniques dans cette région et d'une analyse de leurs besoins en formation.

Une offre de formation en miroir opérateur / manager

« Les premières analyses ont permis d'identifier 1200 cadres techniques, 30 métiers différents et un accès moindre à la formation continue » constate Armelle Petit, ingénieure hospitalier et chargée de mission SAFITECH-ANFH.

En réponse à ce constat, la délégation a conçu et mis en œuvre un dispositif en deux volets. SAFITECH propose des parcours de formation certifiants et modulaires. Responsable logistique de la pharmacie du Centre Hospitalier de Saint-Quentin (02), Karim Ben Khalfallah suit depuis cet été le « parcours tronc commun manager » consacré aux fondamentaux de la logistique. « Mon objectif est de devenir ingénieur hospitalier. Il me faut donc un bac+5. Aujourd'hui, en tant que TSH (technicien supérieur hospitalier) j'ai l'équivalent d'un bac+2. Ce parcours va me permettre de bénéficier d'une certification, d'une passerelle pour obtenir ensuite un master 2 par le biais de la VAE ». Cette formation compte sept modules dispensés par des universitaires et des professionnels. À l'instar de l'ensemble des parcours SAFITECH, il est proposé « en miroir opérateur / manager » : 15 jours pour

les premiers, 5 pour les seconds. « L'objectif est qu'ils partagent un langage commun, que l'opérateur comprenne ce que son responsable va mettre en place » précise Armelle Petit. Au total, 23 parcours SAFITECH ont été déployés en Nord-Pas-de-Calais en 2016. Ils ont attiré 140 stagiaires sur les 12 parcours de formation des métiers de la logistique en 2016 et 150 pour le parcours achat de 2015 à 2016. Des inscriptions sont en attente pour 2017.

Second volet du dispositif, les clubs métiers. Ambition : construire des réseaux de professionnels. Thématiques, ils intéressent par exemple la fonction linge, la performance logistique ou encore le bien-être au travail. Patrick Seguinel, coordinateur logistique de l'Établissement public de santé mentale (EPS) de Ville-Evrard (93), a adhéré au club métiers logistique soutenu par l'ANFH Ile-de-France : « L'occasion de véritables remue-ménages concernant des problématiques spécifiques : la gestion informatisée des magasins, la polyvalence des agents etc ». Ces rendez-vous réguliers permettent aussi de rompre l'isolement relatif de ces professionnels souvent seuls à exercer leur mission au sein de leur établissement. « Ces fonctions supports ont connu de profondes

évolutions ces dernières années », commente Quentin Mouronval, directeur des achats, de l'hôtellerie et de la logistique de l'EPS. Pluridisciplinaires,

Développer les échanges au sein de clubs métiers

ces clubs réunissent des managers, des opérateurs mais aussi – et c'est l'une des singularités de SAFITECH – les enseignants en charge des parcours de formation. « Cela permet de les immerger dans la problématique hospitalière, commente la chargée de mission. Ils peuvent ensuite intégrer des cas d'écoles à leurs modules ».



SAFITECH est déployé par 5 autres délégations ANFH : Picardie, Champagne-Ardenne, Ile-de-France, Basse-Normandie et Haute-Normandie. Ce dispositif d'accompagnement des filières logistique/achat, restauration, hôtellerie, bâtiment et maintenance - s'inscrit dans l'axe 1 du projet stratégique de l'Opcia : « Les instances régionales de l'ANFH Haute-Normandie souhaitent soutenir la professionnalisation et la qualification des filières non-soignantes, notamment par le déploiement du dispositif SAFITECH » souligne Corinne Rouby, déléguée régionale.

AGENDA

Vos rendez-vous en 2017

Journées thématiques :

VIOLENCES AU TRAVAIL

→ 4 avril 2017

HANDICAP ET TRAVAIL

→ 7 novembre 2017

Conférences managériales :

LE COLLECTIF DE TRAVAIL, LEVIER DE LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

CADRER L'UTILISATION DES OUTILS NUMÉRIQUES À L'HÔPITAL

→ Dates communiquées ultérieurement



ADAPTATION À L'EMPLOI DES ADJOINTS DES CADRES HOSPITALIERS : ACQUÉRIR OUTILS ET COMPÉTENCES

Mi-octobre, 14 adjoints des cadres hospitaliers bouclaient leur formation obligatoire d'adaptation à l'emploi. Elle a été financée par la délégation sur des fonds mutualisés.



QUIZ ÉTUDES PROMOTIONNELLES

Voie de promotion interne, les Études promotionnelles permettent aux agents de la Fonction publique hospitalière d'obtenir un diplôme ou un certificat du secteur sanitaire et social. Testez vos connaissances sur le sujet !

① Quels diplômes sont des Études promotionnelles ?

- A : Tous les diplômes du secteur sanitaire et social.
- B : Une liste est fixée par mon établissement.
- C : Une liste est fixée par la loi.

② À qui dois-je signaler mon projet d'Études promotionnelles au sein de mon établissement ?

- A : Service formation.
- B : Cadre de service ou de pôle.
- C : Personne, il s'agit de mon projet.

③ Mon obligation de servir ne peut être supérieure à :

- A : 1 an.
- B : 3 ans.
- C : 5 ans.

Réponses

1. C. Les diplômes et certificats susceptibles d'être reconnus en qualité d'Études promotionnelles figurent sur une liste fixée par l'arrêté du 23 novembre 2009, modifiée par l'arrêté du 23 mars 2016 à l'égard du National de l'ANFH du 23 mars 2016 à l'égard de la liste des Études promotionnelles aux formations, qualifications, certifications, diplômes des filières administratives, techniques et logistiques.

2. A et B. Il est important de signaler le projet de formation au service formation ou ressources humaines de l'établissement (le cas échéant, celui chargé des Études promotionnelles) et au cadre du service ou du pôle.

3. C. L'agent, qui a l'issue d'une Étude promotionnelle rémunérée, obtient le diplôme ou le certificat visé, est tenu à un engagement de servir dans la FPH d'une durée égale à triple de celle de la formation, dans la limite de 5 ans.

EN SAVOIR +
www.anfh.fr/les-etudes-promotionnelles

Ils sont 14 et exercent au sein de services ressources humaines, achats, qualité et gestion des risques ou encore aux admissions d'établissements publics de Haute-Normandie. Tous ont récemment été nommés adjoints des cadres hospitaliers. Pendant 22 jours, ils se sont retrouvés à l'ANFH. La délégation régionale accueillait une formation d'adaptation à l'emploi du corps des adjoints des cadres hospitaliers (FAE ACH) « pour leur apporter un socle de connaissances professionnelles et leur fournir des outils » précise Carole Edon-Lamballe, responsable pédagogique de l'Institut Supérieur de Formation. Son organisation et son contenu sont fixés par l'arrêté du 24 octobre 2014. Le texte prévoit 3 modules. Le premier est consacré à l'environnement, aux missions et au fonctionnement des divers établissements. « Ils doivent atteindre le même niveau de culture professionnelle quel que soit leur métier, leur ancienneté, leur formation initiale, leur établissement d'origine ».

« pas occulter son parcours mais prendre de la hauteur » reconnaît Michèle Sonzogny du CH de Gisors. « J'ai découvert comment prendre le temps d'écouter les autres » reconnaît Nadia Kandil, de l'Institution médico-sociale de Bolbec.

Le dernier module intéresse des « connaissances techniques spécifiques » : le pilotage de la stratégie qualité, la maîtrise

« Le corps des ACH recouvre une multitude de métiers d'encadrement intermédiaire »

d'outils de pilotage et d'indicateurs de gestion, la gestion prévisionnelle des métiers et des compétences (GPMC) et le développement durable. « Pour moi la qualité, c'était

surtout des tâches en plus. En fait, c'est un outil intéressant pour améliorer la prise en charge » témoigne Vincent Galichet du CH du Belvédère à Mont-Saint-Aignan.

« J'ai compris comment la GPMC permettait d'accompagner la politique de recrutement » rapporte Sandrine Vezin du CHI d'Elbeuf-Louviers/Val de Reuil. Mais cette formation leur a aussi permis d'enrichir leur réseau. « On a les mêmes problématiques, explique Michèle Sonzogny. Dans mon établissement, on doit par exemple mettre en place le protocole d'échange standard (PES V2). J'ai pris contact avec ma collègue de Dieppe pour bénéficier de son expérience ».

Le deuxième module est dédié aux techniques de management et de communication. Les stagiaires ont appris à mener une réunion, gérer un conflit, organiser leur temps, à déléguer... « Je viens du terrain. Je sais qu'il ne faut

PROCÉDURE 2017 D'ENVOI DES DOSSIERS CFP / BC / VAE

Les demandes de financement CFP / BC / VAE (dossiers complets) doivent être envoyées exclusivement en recommandé avec accusé de réception.

Tout dossier INCOMPLET et/ou ne respectant pas ces dates sera retourné à l'agent.

COMMISSIONS CGR Comité de Gestion Régional	NATURE DES DOSSIERS ÉTUDIÉS	DÉBUT DES FORMATIONS	DÉLAI DE RÉCEPTION À L'ANFH
08/02/2017	Dossiers classiques sauf EP*	entre le 15/02 et le 25/06/2017	du 02/12/2016 au 08/01/2017
05/04/2017	Dossiers classiques sauf EP*	entre le 15/04 et le 25/08/2017	du 10/02 au 05/03/2017
27/06/2017	Tous dossiers	entre le 15/07 et le 31/10/2017	du 07/04 au 27/05/2017
05/09/2017	Dossiers classiques sauf EP*	entre le 15/09 et le 31/12/2017	du 01/07 au 05/08/2017
29/11/2017	Tous dossiers	entre le 15/12/2017 et le 31/03/2018	du 10/09 au 29/10/2017

* EP = Etudes Promotionnelles (liste/arrêté du 23 novembre 2009)

Pour exemple, un dossier CFP concernant une formation commençant le 25 septembre 2017 pourra être étudié :
- soit à la commission du 27/06/2017 si réceptionné entre le 7 avril et le 27 mai 2017,
- soit à la commission du 05/09/2017 (sauf si EP) si réceptionné entre le 1^{er} juillet et le 5 août 2017.

AUCUNE RÉPONSE NE SERA COMMUNIQUÉE LE JOUR DE LA COMMISSION

BC	Pour tous dossiers BC et VAE réceptionnés à l'ANFH au cours d'un mois M : - le calendrier devra débiter sur le mois M+2 - la convention sera envoyée courant du mois M+1
VAE	- la délibération confirmant l'accord de prise en charge sera envoyée après le CGR qui suit la réception de la demande.

Pour obtenir un dossier, contactez : Maryline BLONDEL - Conseillère Dispositifs Individuels - Tél. 02 32 08 10 46 - m.blondel@anfh.fr

Directeur de publication Valérie JEANNE, Présidente de l'ANFH de Haute-Normandie - Rédacteur en chef Corinne ROUBY
Comité de rédaction Céline BLONDIJAU, Valérie JEANNE, Catherine MONFRAY, Patricia PETIT, Yves TANNIÈRE.
Conception rédactionnelle Agence Kogito
Design graphique 109 L'AGENCE
Photo de Valérie JEANNE © Nicolas BROQUEDIS
Illustration Caroline JAEGY
Impression IMPRIMERIE IC4 Tirage 16 000 ex.
Diffusion gratuite N° ISSN 1623-5711 - Titre-clé Imagin'action (Rouen)